

Délibération n° DEL_2026_003A



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 12 FÉVRIER 2026)**

Date de convocation : 5 février 2026
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31
Nombre de pouvoirs : 6

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 12 février 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LÉGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

Mme BARRAQUÉ Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

M. CACHELOU Yoann, M. PARIS Rémi

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : VERSEMENT D'AVANCE SUR SUBVENTION PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Avant le vote du budget primitif 2026, une avance sur subventions ou participations peut-être versée aux principales structures financées par la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (associations, organismes de regroupement...) afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le premier semestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le Conseil communautaire.

Pour l'année 2026, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le versement d'une avance sur subvention pour le bénéficiaire suivant :

Avances sur subventions ou participations

Bénéficiaires	Service	Imputation comptable	Montant en €
CIAS de la Vallée d'Ossau	GÉNÉRAL (1)	657363	127 000 €

TOTAL GÉNÉRAL			127 000 €
---------------	--	--	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de valider le présent rapport ;

APPROUVE le versement de l'avance sur subvention pour l'année 2026, telle que détaillée ci-dessus.

Adopté

30 voix pour

1 voix contre

Robert DAGUERRE

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON